



# VILLE DE BLÉRE - 37150

35, rue de Loches B.P. 35 37150 BLÉRE • Tél : 02 47 30 81 81 – Fax : 02 47 30 81 88  
Internet : [www.blere-touraine.com](http://www.blere-touraine.com) • E-mail : [mairie@blere-touraine.com](mailto:mairie@blere-touraine.com)

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

### DU 15 NOVEMBRE 2007

**Etaient présents** : Dr Georges FORTIER, M. GAUTHIER Robert, Mme LE BRIZ Yamina, M. BISSON Marcel, Mme BAROU Françoise, M. GRARE Jacques, Mme LE BRIS Joëlle, M. CHAUVEL Régis, Mme PONTLEVOY Viviane, M. MORELLI Jean-Claude, Mme OMNES Françoise, Mme THIBAUT Christine, M. ROBINEAU Jean-Noël, M. CANTIN Christian, M. VERDON Richard, Mlle MORISSET Carole, Mme BABY Claudine, M. CHAMORET Jacques, M. BEAUGÉ Henri, Mme CAPPELLE Françoise, M. OMONT Jean-Claude.

**Absents excusés** : Mme RAMILLON Corinne (*pouvoir à Mme LE BRIS Joëlle*), M. JAUNAY Pierre (*pouvoir à M. MORELLI*), M. REUILLON J-Jacques (*pouvoir à M. FORTIER*), Mme NIOT Carole, Mme BERTHELOT Isabelle, Mme BALLET Chantal.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 35 et invite le Conseil à nommer un(e) secrétaire.  
Madame LE BRIZ Yamina est nommée secrétaire de séance.

### **POINT I - COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE DU 4.10.07**

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

### **POINT II - COMPTES-RENDUS DES DIFFERENTES COMMISSIONS**

#### **① COMMISSION URBANISME : Réunion du 23 octobre 2007**

#### **Demandes de permis de construire**

<b>Demandeur</b>	<b>Objet</b>	<b>Lieu</b>	<b>Avis</b>
SAMBOURG Michel	Bâtiment annexe	11, rue Coueseau	Favorable (avis ABF)
HUET Sébastien	Maison d'habitation	Rue de la Touche	Favorable
CHARLE Albert	Maison d'habitation	La Binetterie	Favorable
SUTTON Thierry	Garage accolé habitation	37, route de Cigné	Favorable

.../...

### Demandes de certificats d'urbanisme

Maître BIET Patrick	Simple information	Z.I Bois Pataud ZM 288	/
---------------------	--------------------	------------------------	---

### Déclarations de Travaux

FORTIN Sébastien	Annexe abri jardin	9, rue de la Haute Roche	Favorable
RAMBERT Thierry	Transform. Garage en chambre	18, rue Buttement	Favorable
LOUAULT André	16, rue de la Vasselière	Réfection toiture et pose vélux	Favorable
HATTON Jérôme	Aménagement combles	20, rue des Blés	Favorable
DENIS René	Abri de jardin	Vallet	Zone NDi – Avis défavorable
BRONDERS St.	Modif. Façades	9, le Haut Village	Favorable

Ces avis sont donnés sous réserve de l'instruction des dossiers par la D.D.E.

- Demande d'autorisation concernant une extension de 165 m<sup>2</sup> de la SAS BLEDIS (Intermarché) auprès et de la C.D.E.C. suite à notre rappel par courrier.

**\*\*\* Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine les avis de la commission.**

## **② COMMISSION EAU – ASSAINISSEMENT VOIRIE – ECLAIRAGE PUBLIC**

### **Réunion du lundi 5 novembre 2007**

#### **Ordre du jour :**

- Choix du Maître d'œuvre pour réhabilitation du château d'eau,
- Conventions de passage « assainissement secteur de la Grange »,
- Eclairage public allée Pierre et Marie Curie (demande d'un riverain),
- Réfection du chemin rural n° 146 aux Vallées (demande d'un riverain),
- Point sur les travaux 2007,
- Choix du Maître d'œuvre pour réhabilitation des postes de refoulement.

### **I - CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR REHABILITATION DU CHATEAU D'EAU DES OUCHES ET DU RESERVOIR ROUTE DE LUZILLE**

Trois bureaux d'études ont été consultés pour une mission de maîtrise d'œuvre, deux ont répondu : SAFEGE (anciennement SAUNIER TECHNA) et MERLIN.

Estimation des travaux : 450 000 € H.T.

La commission propose au Conseil Municipal de retenir SAFEGE pour un montant de 37 000 € H.T. soit un taux de rémunération de 8,20 %.

.../...

## **II – CONVENTIONS DE PASSAGE « ASSAINISSEMENT SECTEUR DE LA GRANGE »**

L'assainissement des habitations n'ayant pu être raccordées avenue André Delaunay, nécessite des passages en terrains privés. Des conventions doivent être signées avec les propriétaires des terrains concernés. Les indemnités de dédommagement sont les suivantes :

- M. BOUCHARD : 574,08 €
- M. CURASSIER : 679,93 €
- M. MONGIN : 144,72 €
- M. PAYE : 299,00 €

La commission propose au Conseil Municipal d'entériner ces conventions.

## **III – ECLAIRAGE PUBLIC ALLEE PIERRE & MARIE CURIE**

Les membres de la commission sont favorables à cette demande mais souhaitent, avant l'exécution des travaux, prendre connaissance du projet (privé) d'urbanisation concernant le terrain situé à côté du cimetière.

## **IV – REFECTION DU CHEMIN RURAL N° 146 AUX VALLEES**

Etude en cours, à programmer éventuellement en 2008.

## **V – POINT SUR LES TRAVAUX 2007**

- Rampes du pont : en cours.
  - Réhabilitation partielle du pavage en centre ville : la commission propose d'engager les travaux de reprise des parties dégradées situées à l'entrée de la rue du Pont, rue du Général Foy (au droit de l'Eglise), place du Moulin et rue Jean-Jacques Rousseau. Une première tranche serait réalisée en même temps que la reprise de la rampe du Pont (côté quai Bellevue), pour un montant de : 7 606,92 € TTC. Des devis complémentaires sont demandés pour les autres secteurs. L'ensemble de ces travaux sera financé sur l'opération « voirie » du budget 2007.
  - Travaux réseau pluvial à la Binetterie : fin des travaux mi-novembre.
  - Travaux voirie-assainissement au camping : en cours.
  - Troisième tranche « Croix de Beauchêne » : commencement des travaux début 2008.
- Un autre revêtement que des pavés dans le centre ville, aux endroits qui suivent les stops, pourrait être envisagé.

## **VI – CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION DES POSTES DE REFOULEMENT**

L'avant projet sommaire (APS) et le dossier de demande de subventions ont été montés par le Cabinet Merlin. La commission propose au Conseil Municipal de confier la maîtrise d'œuvre à ce même cabinet.

Estimation des travaux : 90 000 € H.T.  
Maîtrise d'œuvre : 7 650 € H.T. soit 8,5 %.

- Médecine du travail : M. GAUTHIER informe qu'un rendez-vous est fixé sur place avec l'A.B.F. pour décision.
- 2 classes primaires prévues  
Début janvier, les travaux devraient commencer malgré la prévision des effectifs (290 élèves) pour la prochaine rentrée.

**\*\*\* Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine les avis de la commission.**

-----

### **POINT III. POINTS FINANCIERS**

#### **- CONSTRUCTION DE VESTIAIRES POUR LE CLUB DE TENNIS**

##### **Autorisation donnée au Maire pour signer le marché**

Lors de sa précédente séance, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché pour la construction des vestiaires tennis, dans la limite des estimatifs de l'architecte.

Cependant, certains lots attribués sont supérieurs aux estimatifs et Monsieur le Maire ne peut donc pas signer les pièces du marché en l'état, même si le montant total du marché ne dépasse pas le montant total estimatif. C'est pourquoi, le Conseil Municipal doit délibérer à nouveau sur la base des résultats de la consultation.

\* Le financement sera Région + Département (60 %) et Commune (40 %) environ.

<b>Désignation du lot</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Montant en € HT</b>
Lot 1 VRD	SARL BRIAULT 37530 NAZELLES NEGRON	41 802,79
Lot 2 Démolition – maçonnerie	SARL BRIAULT 37530 NAZELLES NEGRON	52 309,14
Lot 3 Charpente bois - bardage	THIBAUT FRERES 37310 REIGNAC S/ INDRE	60 299,75
Lot 4 Etanchéité bac acier	CLS LANDREAU 37310 CHAMBOURG S/ INDRE	10 240,20
Lot 5 Menuiseries extérieures alu - serrurerie	SARL BRUYNEEL & FILS 37150 BLERE	18 930,00
Lot 6 Menuiseries intérieures bois	MGP 37310 COURCAY	11 531,70
Lot 7 Cloisons – doublages – faux plafonds	TOURAINNE PLAQUISTE 37550 ST AVERTIN	14 886,20
Lot 8 Carrelage – faïence	SARL BRAZILIER 37400 AMBOISE	13 529,23

Lot 9	PATRICK REVEAU	
Peinture	37510 BALLAN MIRE	4 800,00
Lot 10	SARL MANGEANT	
Plomberie – sanitaires	37530 POCE S/ CISSE	5 049,00
Lot 11	SARL FOUCAULT-LOUVAIN	
Electricité	37150 LA CROIX EN TNE	9 898,55
Lot 12	SARL FOUCAULT-LOUVAIN	
Chauffage - ventilation	37150 LA CROIX EN TNE	3 290,72
		<b>246 567,28</b>

\*\*\* M. GAUTHIER indique que la réunion préparatoire de chantier aura lieu le 6 décembre.

\* Il précise que les modifications intervenues ont été vues en commission et ne touchent en rien l'extérieur du bâtiment. Ce ne sont que des aménagements intérieurs.

**\* Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les pièces du marché avec les titulaires désignés ci-dessus.**

- **D.G.E. Autorisation donnée au Maire pour présenter le dossier de travaux de La Croix de Beauchêne 3<sup>ème</sup> tranche**

Suite à l'opération d'effacement des réseaux aériens, la ville de Bléré s'engage à réhabiliter la voirie. Ces travaux font donc l'objet d'une 3<sup>ème</sup> tranche.

Le montant HT est estimé à 263.600 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le montant de ces travaux et d'autoriser le Maire à proposer le dossier au titre de la D.G.E. 2008.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le montant des travaux et autorise le Maire à déposer une demande de D.G.E. en 2008.**

- **F.D.T.P. – Autorisation donnée au Maire pour présenter deux dossiers**

. **Construction de serres municipales**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à présenter le dossier de construction des serres municipales dont l'APS a été estimé à 145.000 € HT au titre du Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle 2008.

. **Médecine du Travail**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à présenter le dossier de réhabilitation du bâtiment destiné à la Médecine du Travail dont l'APS a été estimé à 82.500 € HT au titre du Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle 2008.

Un seul dossier F.D.T.P. ne peut être retenu au titre d'une année. Le dossier médecine du travail doit être classé en 2<sup>ème</sup> priorité.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les A.P.S. et autorise le Maire à déposer un dossier F.D.T.P. pour chaque projet. .../ ...**

#### **POINT IV - RENOUELEMENT DE L'OPERATION « JACHERES FLEURIES »**

Afin de renforcer la qualité des paysages, en 2006, le Conseil Général a lancé l'opération des jachères fleuries. Elle consistait à soutenir la Fédération Départementale des Chasseurs, en collaboration avec la société d'horticulture de Touraine et la Chambre d'Agriculture, pour favoriser le fleurissement des jachères aux abords des sites et axes touristiques.

- Le programme départemental a permis de couvrir environ 75 hectares à hauteur de 50% du coût. Le coût de revient à l'hectare a été de 260 € dont 130 € par hectare est financé par le Conseil Général.

Destiné aux exploitants agricoles, le Conseil Général avait souhaité que cette opération soit relayée par les communes.

Il est rappelé que seuls les agriculteurs dont les parcelles sont éligibles dans le cadre de la PAC et situées à des endroits pertinents, sont concernés. Les parties de parcelles engagées doivent faire l'objet d'un contrat individuel de jachère entre l'agriculteur lui-même et la Fédération Départementale des Chasseurs, ceci afin de pouvoir déroger aux règles fixées par la Communauté européenne.

La commune a participé à l'opération en 2006, ce qui a permis de mettre en valeur des espaces naturels inexploités. L'expérience a porté sur le fleurissement de deux hectares de jachères. Ce qui a représenté un coût de 260 €.

Cette aide a été versée à l'association des chasseurs du Vau qui a procédé à l'ensemencement de parcelles situées à la Binetterie, au Vau et les Vallées.

Si le Conseil Municipal émet un avis favorable, l'aide pourrait être reconduite pour 2007 et serait versée à l'association sur justificatif des contrats individuels signés par les exploitants intéressés et à hauteur de 50% du coût pour deux hectaresensemencés pour un montant au total de 260 €.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour verser une subvention de 260 € à l'association des chasseurs du Vau.**

#### **POINT V - TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DU SECTEUR DE LA GRANGE**

##### **Autorisation donnée au maire pour signer 4 autorisations de passage en domaine privé**

Dans le cadre des travaux d'assainissement du secteur de la Grange, la commune doit exécuter des travaux sur quatre propriétés appartenant respectivement à

- Monsieur PAYE Yves (Parcelle AC 339 a) demeurant «34 avenue Delaunay » à Bléré,
- Monsieur BOUCHARD Dominique gérant de la SCI Grands Près (Parcelle AC 433) demeurant « Impasse JB Gambut 21 200 BEAUNE »,
- Monsieur MONGIN Gérard (Parcelle AC 292 a) demeurant au 36 avenue Delaunay à Bléré
- Monsieur CURASSIER Henry (Parcelle AC 50 b et 340) demeurant au 7 rue de la Grange à Bléré

.../...

Pour ce faire, il est nécessaire d'établir une convention de passage en terrain privé et fixer l'indemnité versée conformément à la réglementation en vigueur au propriétaire en contre partie de la servitude.

L'indemnité versée à Monsieur PAYE est de 250 € HT, de 480 € HT pour La SCI Grands Près, de 121€ HT pour M. MANGIN et de 566 € HT pour M. CURASSIER.

Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer les quatre conventions de passage et approuver le montant des indemnités à verser aux propriétaires.

**\* M. le Maire précise que, si l'ensemble des propriétaires concernés n'est pas d'accord sur ces travaux, ils n'auront pas lieu.**

**\*\*\* Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

## **POINT VI APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU CHER CANALISE A COMPTER DU 1.01.08**

Le Conseil Syndical du Cher Canalisé a voté les modifications statutaires du syndicat le 26.09.2007. La délibération à laquelle les nouveaux statuts ont été annexés a été rendue exécutoire le 28 novembre. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ces nouveaux statuts dans un délai de 3 mois suivant la notification afin de permettre au Syndicat du Cher Canalisé de poursuivre la gestion de la rivière Cher jusqu'au 31/12/2010 dans le cadre d'une autorisation temporaire accordée par arrêté préfectoral, soit avant le 29.12.2007.

- **Les modifications portent essentiellement sur la durée.**
- **Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

## **POINT VII - TRANSPORTS SCOLAIRES DU CANTON DE BLERE**

### **- Approbation de la dissolution du syndicat des transports scolaires**

. Le conseil syndical des Transports Scolaires s'est prononcé pour sa dissolution au 1<sup>er</sup> janvier 2008 en transférant sa compétence à la Communauté de Communes (décision syndicale du 25.10.2007).

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette dissolution.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette dissolution.**

### **- Acceptation du transfert de l'actif et du passif vers la Communauté de Communes**

. Du fait de sa dissolution, le Syndicat des Transports Scolaires doit transférer son actif et son passif à la Communauté de Communes Bléré – Val de Cher.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver ce transfert.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce transfert.**

## **POINT VIII - MODIFICATION DES STATUTS DE LA C.C.B.V.C. pour prendre en considération la compétence transports scolaires et accord sur les charges transférées**

.../...

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la modification des statuts de la C.C.B.V.C. et d'accepter la répartition des charges transférées.

\*\*\* La modification porte sur la prise de compétence par la C.C.B.V.C. des Transports Scolaires.

\* **Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

\* **Le Conseil Municipal accepte également de nommer Mme BAROU titulaire de la C.C.B.V.C. en remplacement de M. ROBINEAU qui devient suppléant.**

### **POINT IX - DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AU COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE CONCERTATION DE L'ETABLISSEMENT NITRO-BICKFORD**

L'article L 125.2 et D.125.29 et suivants du Code de l'Environnement instaure la création d'un Comité Local d'Information et de Concertation pour les établissements classés à risques.

L'établissement Nitro-Bickford à Cigogné est concerné par ces dispositions.

Une partie du périmètre d'exposition aux risques est située sur la Commune de Bléré. C'est pourquoi, un représentant du Conseil Municipal doit faire partie du C.L.I.C.

Il est donc demandé à l'assemblée de désigner un représentant.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que M. Robert GAUTHIER sera le représentant du Conseil Municipal.**

### **POINT X. CLASSEMENT D'UNE VOIRIE COMMUNALE EN ROUTE DEPARTEMENTALE**

Le Conseil Général a classé la V.C. 13, de la route départementale 31 à la route départementale 80, en voirie départementale dénommée **R.D. 500**.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'accepter le déclassement de cette voirie (1.800 kms communale et de la transférer en voirie départementale.

Le Conseil Général nous demande de délibérer avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

\*\*\* **Accord du Conseil Municipal à l'unanimité pour ce déclassement.**

### **POINT XI - QUESTIONS DIVERSES**

Informations : . Mme LE BRIZ rappelle la manifestation du Marché des Délices et de l'Artisanat d'Art les samedi 18 et dimanche 19 novembre en centre ville.

. Elle précise également que le règlement du cimetière nouvellement rédigé est à la disposition des élus à l'accueil de la mairie.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 25.**